

Département  
VENDÉE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de  
SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F. – PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - -Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. -

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.95 – Décision modificative n°3**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative (DM) a pour objet de réaliser un ajustement des prévisions budgétaires en recettes et/ou en dépenses et permet ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les prévisions initiales du budget primitif.

En cours d'année, Monsieur le Maire peut ainsi soumettre à l'assemblée délibérante une ou plusieurs DM.

Le conseil municipal est informé que des ajustements sont nécessaires pour le budget principal et il est proposé d'adopter les modifications telles que décrites ci-dessous :

<b>Fonctionnement</b>			
<i>Dépenses</i>			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
042	6811	Amortissements	26 000 €
042	6817	Provisions	4 000 €
023		Vrt vers la section d'investissement	210 000 €
<b>Total</b>			<b>240 000 €</b>

<i>Recettes</i>			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
75	75821	Excédent du budget annexe Lotissements au budget principal	240 000 €
<b>Total</b>			<b>240 000 €</b>

<b>Investissement</b>			
<i>Dépenses</i>			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
27	27638	Autres immo financ - Avance remboursable du BP au BA Lot. Clos Scierie	650 000 €
21	2152	Installations de voirie (opération 14)	-24 000 €
041	21621	Legs biens historiques et culturels	2 000 €
041	271	Legs - Titres immobilisés (droits de propriété - actions)	63 000 €
<b>Total</b>			<b>691 000 €</b>

<i>Recettes</i>			
Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
13	132	Subvention Complexe Sportif	390 000 €
021		Vrt de la section de fonctionnement	210 000 €
040	281	Amortissement installation, matériel et outillage technique	26 000 €
041	10251	Legs	65 000 €
<b>Total</b>			<b>691 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 3 au budget telle que présentée ci-dessus,
- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**VOTE :**

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Jean-Michel ROUILLÉ

